

## Le courage des lendemains...

Il y a un temps pour toute chose nous apprend le livre de l'Ecclésiaste. Et il faut se hâter lentement (« *festina lente* ») selon le conseil de Mécène, l'ami et le conseiller de l'Empereur Auguste. Quant à François Mitterrand, on lui prête cette sage devise : « *Il faut laisser du temps au temps*. » Mais il y a aussi le temps de l'urgence. Comme le disait Thérèse d'Avila : « *Le monde est en feu, il n'est plus l'heure de parler de choses de peu d'importance avec Dieu*. » Le sentiment que donnent les hiérarques catholiques est d'être complètement désorientés par la crise qui secoue l'Eglise et plus encore par les évolutions de la société. Ils semblent osciller - ou se répartir - entre une intransigeance crispée, comme par exemple face au

« mariage pour tous », et une sorte d'atonie résignée. Alors que la situation exige le courage des lendemains. Ce courage des lendemains se place dans l'ignorance de quoi l'avenir sera fait, et si la réussite ou plutôt l'échec seront au rendez-vous. Il assume en ce sens le risque, et lâche prise, de ce qui est paradoxalement l'acte suprême de la liberté et de la maîtrise de soi. Mais il s'impose comme un devoir dans la mesure où la pire des réponses et des ripostes serait un attentisme suicidaire. On sait que le Président du Conseil Henri Queuille, sous la IV<sup>e</sup> République, se plaisait à dire qu'« *il n'y a pas de problème dont l'absence de solution ne puisse venir à bout* ». Cela n'est pas toujours faux, mais toujours vrai non plus. Et en tout cas cela démobilise les jeunes. Nos évêques succombent volontiers à cette tentation. Mais aujourd'hui, face à un effondrement du catholicisme de plus en plus envisageable, ils ne peuvent plus s'aveugler et nier qu'il faut à présent agir, et vite ! Cela reste à faire. □ **Golias**

## Communauté Saint-Jean : l'envers du décor (3)

Christian Terras

La « Famille Saint-Jean » fête cette année le centenaire de son fondateur vénéré, le père Marie Dominique, né le 8 Septembre 1912 et décédé en 2006. Le moment nous semble bien choisi pour publier une série d'articles sur l'envers du décor de cet ensemble de communautés très controversées. Voici le troisième épisode de cette série.

La congrégation des sœurs contemplatives de Saint-Jean s'était vu imposer en 2008, par l'archevêché de Lyon dont elle dépend en tant que communauté de droit diocésain, une assistance de gouvernement ; sa prieure générale a été ensuite écartée en juin 2009 par décret du cardinal Barbarin et remplacée par une autre sœur. Cette nouvelle prieure générale, la sœur Johanna, n'arrivant pas à contrôler cette communauté, le Vatican a dû nommer un premier commissaire pontifical, Mgr Bonfils, en novembre 2009. Il s'est heurté, lui aussi, à l'opposition majoritaire des sœurs contemplatives sous l'emprise de leurs dirigeantes historiques, Mgr Bonfils a démissionné.

Le 11 Mars 2011, par décret de la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée, Mgr Brincard a été nommé à son tour Commissaire pontifical de la congrégation des sœurs contemplatives de Saint-Jean, ainsi qu'assistant de gouvernement de la congrégation des frères de Saint-Jean et de la congrégation des sœurs apostoliques de

Saint-Jean. Devant la gravité de la situation, Benoît XVI a renforcé encore l'autorité de Mgr Brincard auprès des sœurs contemplatives de Saint-Jean en le faisant nommer le 25 février 2012, par décret de sonsecrétaire d'Etat, Mgr Bertone, comme son « délégué pontifical ». La nomination d'un « délégué pontifical » est une mesure rare, employée par le Vatican face à des situations particulièrement délicates, telles que, dans un passé récent, le scandale des Légionnaires du Christ.

Mgr Brincard exerce ainsi désormais son autorité auprès des sœurs contemplatives non plus à partir du dicastère romain pour la Vie Consacrée, mais directement au nom de Benoît XVI. Mgr Brincard s'est vu conférer des « pouvoirs spéciaux » selon les propres termes du décret signé du cardinal Bertone, secrétaire d'Etat et donc numéro 2 du Vatican (cf documents ci-contre).

La lecture attentive de ce document en dit long sur la gravité des problèmes que pose la Congrégation des sœurs

contemplatives de Saint-Jean, qui se trouve, en cette fin d'année 2012, à un seuil critique de son histoire.

Au passage, *Golias* déplore une fois de plus le silence des autres médias catholiques. Le dossier des sœurs contemplatives de Saint-Jean est particulièrement lourd. Il associe dérives sectaires et abus sexuels, comparable en cela à bien des égards à celui des Légionnaires du Christ ou de la communauté des Béatitudes, impliquant une communauté religieuse de droit diocésain français, forte officiellement en 2009 de 380 moniales, souvent très jeunes. Deux commissaires pontificaux successifs ont été nommés, une majorité de ces religieuses est en désobéissance ouverte avec le Vatican depuis trois ans, et personne d'autre dans les media catholiques, à part *Golias*, n'a jusqu'à présent cru bon d'en parler. *Golias* y voit là encore le silence gêné, une forme d'autocensure, de media qui répugnent à heurter une partie de leurs lecteurs incapables de voir la réalité en face, ainsi que l'épiscopat français responsable par son inaction de la situation. En effet, hormis l'actuel archevêque de Lyon, Mgr Barbarin, qui a tenté d'agir en 2008, les évêques français, en particulier les prédécesseurs de Mgr Barbarin à Lyon ainsi que les différents évêques d'Autun, n'ont pas assumé leur rôle de contrôle sur cette communauté. Ce qui est dénoncé actuellement dure depuis les années 1980



“ Mgr Brincard exerce ainsi désormais son autorité auprès des sœurs contemplatives non plus à partir du dicastère romain pour la Vie Consacrée, mais directement au nom de Benoît XVI. Mgr Brincard s'est vu conférer des « pouvoirs spéciaux » selon les propres termes du décret signé du cardinal Bertone, secrétaire d'Etat et donc numéro 2 du Vatican. ”



dation en 1982 jusqu'à sa destitution en 2009, la sœur Alix qui agissait par délégation et sous l'ombre tutellaire de son mentor le père Marie-Dominique Philippe, fondateur des frères de Saint-Jean, décédé en Août 2006. Quelles raisons motivent le Vatican depuis bientôt quatre ans à une telle constance dans son action ? Inutile de faire confiance à Mgr Brincard pour nous éclairer. Ce dernier vient de confirmer qu'il maîtrise parfaitement l'usage de la langue de bois et l'art du mensonge par omission. Fraîchement nommé commissaire pontifical en 2011, Mgr Brincard avait osé déclarer

la *Lettre aux amis* (revue trimestrielle de la famille Saint-Jean), Mgr Brincard, après avoir évoqué sa nomination en tant que délégué pontifical et son audience privée en juin 2012 auprès de Benoît XVI à propos de sa mission, persiste dans la même ligne en disant : « *Les devoirs de ma charge m'interdisent d'évoquer plus avant la situation actuelle.* »

*Golias* considère, lui, qu'il est nécessaire et salutaire d'informer ses lecteurs mais aussi les personnes intéressées de près par la situation de cette congrégation, en particulier les familles de ces centaines de jeunes religieuses, sur les vraies raisons de la crise des sœurs contemplatives.

et on n'en serait pas là si chacun avait assumé ses responsabilités. Benoît XVI met donc tout son poids dans la balance pour une remise en ordre de cette communauté et désavoue ainsi les méthodes de celle qui en a été la Prieure Générale depuis sa fon-

sur le site internet de son évêché que sa mission auprès des sœurs contemplatives de Saint-Jean n'était qu'un « *soutien plein de sollicitude au moment d'une croissance rapide tant en nombre que géographique* ». Dans le numéro d'octobre 2012 de

Ce que Mgr Brincard ne dit pas, c'est que le discernement à l'admission, l'enseignement, le gouvernement de cette congrégation s'apparentaient plus à celui d'une secte que

## PANORAMIQUES

### Mgr Aillet rassemble le mouvement pro-vie

Le week-end dernier, le diocèse de Bayonne organisait à Biarritz un colloque « pour défendre la vie ». De nombreux intervenants étaient présents dont des médecins, des religieux et représentants des associations pro-vie pour une manifestation au budget de 60 000 euros, financée par un mystérieux mécène américain. Aux manettes, nous retrouvons bien évidemment Mgr Marc Aillet, évêque réputé pour ne pas tailler ses discours dans la dentelle. Il n'hésite pas par exemple à employer les mots « homicide, infanticide et euthanasie active » pour parler de l'avortement. Les associations féministes, politiques, syndicalistes et anti-fascistes locales sont montées au créneau, déclenchant ainsi le mécontentement de Mgr Aillet.

### Le rejet du débat

Dans les Deux-Sèvres, le curé de Parthenay a refusé « pour raisons éthiques », la tenue de concerts au profit du Téléthon dans deux petites églises de sa paroisse. Le Père Philippe Airaud s'inquiète d'un risque de « dérive éthique » dans la recherche contre les maladies génétiques, et notamment le tri embryonnaire. Il a ainsi déclaré : « Vous vous rendez compte qu'ainsi, 97 % des enfants trisomiques qui devraient naître, ne naissent pas ? Cela pourrait être une forme d'eugénisme. » Une question majeure qu'aborde le Père Airaud alors que des milliers de familles sont concernées mais qui nécessiterait une autre ouverture d'esprit que des portes closes.

### Jurisprudence ?

Dans les départements du Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle, les particularités historiques du droit local obligent l'État à verser aux veuves de rabbins et pasteurs une pension de réversion. Le clergé catholique, contraint au célibat, n'étant pas concerné. Pourtant, cette situation risque de changer. La veuve (clandestine) d'un ancien prêtre, s'offusquant de cette différence de traitement, a porté l'affaire devant les tribunaux qui lui ont donné raison. Un symbole fort de reconnaissance de la réalité de vie de nombreux prêtres niée par l'Église catholique. □ **A. Ballario**



Thomas termine son communiqué aux frères de Saint-Jean ainsi : « Nous confions à votre prière Mgr Brincard, afin qu'il soit soutenu par le Seigneur dans l'exercice de sa charge et nous remettons nos sœurs contemplatives à l'intercession de la Vierge Marie, mère de l'Espérance. »

Mgr Brincard aurait en effet bien besoin du soutien du Très Haut pour mener à bien cette tâche surhumaine consistant à ramener à l'obéissance et à la raison les sœurs Alix (ancienne prieure générale), Marthe (ancienne maîtresse des novices et des études) ainsi que leurs principales adeptes :

Agnès-Marie, Isabelle, Cécile Christina, Mariam, Maria Veronica, Priscille... Puisse effectivement la Vierge Marie venir au secours des pauvres sœurs contemplatives de Saint-Jean, maintenues dans l'ignorance par Mgr Brincard et par leurs supérieures, au secours de celles victimes de l'emprise des anciennes dirigeantes, mais aussi des sœurs victimes des inévitables dérapages de la "théorie d'amour" d'amitié prônée et mise en pratique par le fondateur lui-même et certains frères parfois haut placés dans le huis clos de communautés où hommes et femmes se mêlent dans des liens d'emprise et d'obéissance. Il est plus que temps, après trente ans de loi du silence et de compromission de la part des supérieurs de ces communautés mais également de l'épiscopat, de crever l'abcès, de dénoncer les rouages d'un système qui ne peut qu'aboutir à de tels abus dont les premières victimes sont les sœurs et les frères eux-mêmes, dont beaucoup sont des êtres sincères, parfois fragiles, quitte à révéler les agissements de certains.

d'une communauté religieuse et que celle-ci était à réformer de fond en comble. Ce que Mgr Brincard cache et qui est probablement la raison principale qui motive le Vatican, c'est la crainte du scandale, jusque-là étouffé : les relations sexuelles de certains frères de Saint-Jean avec des sœurs. Lors du chapitre général des frères de Saint-Jean qui s'est tenu en avril 2010 à Rimont, Mgr Rivière lui-même, évêque d'Autun et ordinaire de la congrégation des frères de Saint-Jean, l'a avoué en reconnaissant devant les frères présents (une cinquantaine) que la crise des sœurs contemplatives était bien en lien avec les « péchés graves » de certains frères qui avaient fait preuve « d'irrespect » envers des sœurs. Mgr Rivière a même ajouté ce commentaire stupéfiant, à savoir que « le Malin utilisait ces affaires pour discréditer la communauté ». [NDLR : les mots entre guillemets sont les propres termes employés par Mgr Rivière.]

Nous laissons le lecteur juger si c'est être un suppôt de Satan que de révéler les aveux de Mgr Rivière. A l'encontre de religieuses volontiers sous l'emprise de frères, de tels faits sont particulièrement odieux, des faits connus et couverts par Mgr Rivière mais également depuis 2011 par Mgr Brincard.

Dans une lettre adressée à l'ensemble des frères de Saint-Jean, le Frère Thomas, leur actuel prieur général, les a informés de la nomination de Mgr Brincard en tant que Délégué Pontifical. Le Frère Thomas évoque une partie des nouveaux pouvoirs de Mgr Brincard mais passe bien entendu sous silence les problèmes de mœurs. Le frère

Dans le prochain article de notre enquête, nous évoquerons d'autres péripéties récentes de la communauté des sœurs contemplatives de Saint-Jean. Après l'échec de leur tentative de refondation à Saltillo au Mexique en 2010, ces inquiétantes religieuses tentent actuellement de se faire reconnaître en 2012 comme « Association Publique de Fidèles » à Cordoue. Les plus jeunes d'entre elles, novices ou profes simples, manipulées et téléguidées par leurs anciennes dirigeantes ont semble-t-il obtenu une telle reconnaissance canonique de la part de l'évêque de Cordoue. □